
Adresse de la société populaire de Boulogne (Haute-Garonne) qui exprime des sentiments montagnards et anti-fédéralistes et annonce l'extraction de salpêtre et les dons faits à la patrie, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Boulogne (Haute-Garonne) qui exprime des sentiments montagnards et anti-fédéralistes et annonce l'extraction de salpêtre et les dons faits à la patrie, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 176;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27938_t1_0176_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 4 Floréal An II

(Mercredi 23 Avril 1794)

Présidence de LINDET

La séance s'ouvre à 11 heures.
Un membre de la commission des dépêches donne lecture des lettres et adresses suivantes.

1

Les membres de la société populaire de Boulogne, département de la Haute-Garonne, assurent la Convention nationale qu'ils sont montagnards, non-seulement par la nature, mais encore par goût et par raison, et que jamais le fédéralisme n'a souillé leur canton; ils l'informent qu'ils travaillent sans relâche à l'extraction du salpêtre destiné à exterminer les tyrans coalisés, et qu'ils ont envoyé 112 livres de charpie à l'hôpital, et 58 marcs d'argenterie, provenant de leur ci-devant église au directeur de leur district, et ils l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Boulogne, s.d.] (2)

« Législateurs,

Nés sur les monts Pyrénées, nous sommes montagnards par la nature. Nous le sommes aussi par le goût et la raison. L'air pur de la Montagne que nous respirons depuis notre enfance, n'a jamais été infecté, par les noires et fétides vapeurs qui se sont exhalées du marais. Vainement, les crapauds de la Gironde ont-ils fait entendre leurs croassements (*sic*) dans notre cité; vainement leurs satellites, ces insectes venimeux et malfaisants nous ont-ils envoyé les pamphlets les plus atroces et les plus virulents. Nous avons été sourds, et nulle assemblée primaire fédérative n'a souillé le sol de notre canton. Fidèles à la Montagne, nous la défendrons tant qu'une goutte de sang circulera dans nos veines, et notre dernier soupir sera pour elle. Législateurs, sans-culottes, amis du peuple, restez à votre poste, déjouez les complots liberticides des scélérats qui voudraient nous replonger dans l'esclavage; que la foudre lancée du sommet de la Montagne les écrase et les fasse rentrer dans le néant d'où ils n'auraient

jamais du sortir. Reléguez à jamais dans le noir Ténare, le fanatisme et la tyrannie. Pour nous, affranchis enfin des fers de la superstition, libres des préjugés dont elle avait infecté notre enfance, nous ne reconnaissons, et nous ne reconnaitrons à l'avenir, d'autre culte que celui de la raison. Notre cy-devant curé à abdicqué ses fonctions. Nous avons envoyé au district 58 marcs d'argenterie qui servaient au culte catholique.

Nous avons envoyé aussi 112 livres de charpie à l'hôpital militaire de Toulouse. Nos femmes sont occupées à en faire d'autre, et nous, à fouiller les entrailles de la terre pour en extraire le salpêtre qui servira à exterminer les lâches satellites des tyrans coalisés contre la liberté.

Vive la République, Vive la Montagne, périsent les gouvernements ennemis de la justice et de l'humanité. »

Ch. DELLEPORTE, DASTÉ, DANTIN, BAUX, PINSON, LAFONNET, FOUBEILLE, PELLEPORT, LERRIEU, MONTOUSSÉ, ARMANTIÈRE, BART, SERRIS, CAJAN, PRIX, FASSIER, PAHU, REIJ, BOUBLE, MAG, CAJAY, LARTIGUE, PELLEPORT LA FORGUE, PELLEPORT, LABATUT, DUPUIS, GAGE, LACOSTE, TACHIN.

2

L'agent national près du district de Serres félicite, au nom de ses concitoyens, la Convention nationale sur la découverte et la punition des conspirateurs, et il l'informe que les biens des émigrés se vendent avec un tel avantage, que 7 domaines estimés 152,698 livres, ont été vendus 841,060 livres.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines (1).

3

Le comité de surveillance de Saint-Céré annonce à la Convention nationale que la ci-devant église de cette commune est convertie

(1) P.-V., XXXVI, 64. *J. Sablier*, n° 1276; *J. Matin*, n° 614; *J. Fr.*, n° 577.

(2) C 301, pl. 1077, p. 25.

(1) P.V., XXXVI, 64. Bⁱⁿ, 4 flor.; *J. Sablier*, n° 1276; *Mon.*, XX, 295; *Débats*, n° 585, p. 100. Rien dans D XVIII.